Mairie d'Erquy

11 square Hôtel de Ville BP 09

22430 ERQUY Tél : 02 96 63 64 64 Fax : 02 96 63 64 70 info@ville-erquy.com

www.ville-erquy.com



RESUME DES DELIBERATIONS

Conseil municipal

Lundi 18 décembre 2017

RÉSUMÉ DES DÉLI BÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE2017

	Noms et prénoms				Procuration / Mandataire
		Présents	Absents	Mandatés	
Majorité municipale	GUERVILLY Christiane	1	0	0	
	DUBOS Jean-Luc	1	0	0	
	CHALVET Maryvonne	1	0	0	
	MANIS Jean-Paul	1	0	0	
	LAITHIER Bernadette	1	0	0	
	MORIN Yannick	1	0	0	
	ROBERT Stéphanie	1	0	0	
	POTURA Louis-Vincent	0	0	1	DUBOS Jean-Luc
	MORGAND Michel	1	0	0	
	CRAMOISAN Annick	1	0	0	
	GUILLOT Alain	0	1	0	
	BELLIER Michel	1	0	0	
	BLANCHET Typhaine	0	0	1	VERNAY Christophe
	BURAUD Nicole	1	0	0	
	DENIS Paul	0	0	1	GUERVILLY Christiane
	DUVERGER Béatrice	0	1	0	
	LE GOFF Guilaine	0	0	1	CHALVET Maryvonne
	LEPRETRE Mickaël	0	1	0	
	RENAUT Sylvain	1	0	0	
	VERNAY Christophe	1	0	0	
	TALBOURDET Nicole	1	0	0	
Minorité municipale	BOUVET Sylvie	1	0	0	
	BABIK Michèle	0	0	1	BOUVET Sylvie
	JOULAUD Pascale	0	1	0	
	MALLEGOL M-Dominique	1	0	0	
	PELAN Pierre	1	0	0	
M: M:	PINEAU Roland	1	0	0	
	DÉCOMPTE DES PRÉSENTS 01 à 20	18	4	5	

FIXATION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2017. DÉTERMINATION DÉFINITIVE AU TITRE DE LA COMPÉTENCE TOURISME. POUR MÉMOIRE, DÉTERMINATION PRÉALABLE PAR DÉFAUT EN CM AU 16/11/2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la révision libre de l'attribution de compensation 2017 d'Erquy correspondant au transfert de la compétence tourisme à la Communauté de Communes Lamballe Terre & Mer pour un montant recalculé à − 151.000 € soit une variation de + 500 € par rapport à la répartition par défaut (Décision du Conseil Municipal en date du 16/11/2017).

MISE A DISPOSITION 2015 DU TECHNICIEN COMMUNAL VRD AUPRES DE LA COMMUNAUTÉDE COMMUNES LAMBALLE TERRE & MER. OBJET: MUTUALISATION DES RESSOURCES (RECONDUCTION). MODALITÉS: MISE A DISPOSITION DE 20% DU TECHNICIEN VRD A COMPTER DU 01/01/2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de formaliser la mise à disposition au profit de la Communauté de Communes Lamballe Terre & Mer de la Technicienne VRD de la Commune d'Erquy.

MISE A DISPOSITION 2018 D'UN AGENT COMPTABLE COMMUNAL AUPRES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAMBALLE TERRE 6 MER. OBJET : RECOUVREMENT DE LA TAXE DE SÉJOUR INTERCOMMUNALE . MODALITÉS : MISE A DISPOSITION DE 20% DE L'AGENT COMMUNAL A COMPTER DU 01 /01/2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de formaliser la mise à disposition au profit de la Communauté de Communes Lamballe Terre & Mer de l'agent communal appointé au Budget Général de la Commune d'Erquy afin de participer au recouvrement mutualisé de la Taxe de Séjour Intercommunale.

CONVENTION D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE PRIVÉ COMMUNAL A TITRE GRACIEUX AU BENEFICE DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE LAMBALLE TERRE & MER TOURISME.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention d'occupation.

PORTAGE DES REPAS A DOMICILE A ERQUY. FOURNITURE DES REPAS PAR LA CUISINE CENTRALE AU CIAS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LAMBALLE TERRE & MER ». TRANSLATION DE LA CONVENTION EXISTANTE DE L'EPCI VERS LE CIAS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de garantir à la Communauté de Communes Lamballe Terre & Mer, via le Centre Intercommunal d'Action Sociale, la fourniture journalière des repas à domicile destinés aux personnes âgées de la commune d'Erquy par le service de la Cuisine Centrale Municipale, moyennant un tarif unitaire de 5,92 € TTC en application de la délibération tarifaire du 10 juillet 2010.

PORTAGE DES REPAS A DOMICILE A ERQUY. MISE A DISPOSITION D'UNE AGENT COMMUNAL AU CIAS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « LAMBALLE TERRE & MER ». TRANSLATION DE LA CONVENTION EXISTANTE DE L'EPCI VERS LE CIAS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de garantir à la Communauté de Communes Lamballe Terre & Mer via le Centre intercommunal d'Action Sociale (CIAS) la mise à disposition d'un agent territorial appointé au Budget Général communal à l'effet d'assurer la mission de service public du portage des repas à Domicile à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée d'un an renouvelable.

TRANSFERT DE COMPÉTENCE DE LA CYBERCOMMUNE AU 01/01/2018 A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAMBALLE TERRE & MER. VOTE EN 2EME LECTURE APRES SAISINE DU COMITÉ TECHNIQUE COMMUN.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le transfert à compter du 01/01/2018 de la compétence Cybercommune à la Communauté de Communes Lamballe Terre & Mer dans la cadre du transfert de compétence des espaces publics numériques.

PARTENARIAT 2013 DE PORTAGE FONCIER AVEC L'EPF POUR LA REVITALISATION DU CENTRE-VILLE. RÉSILIATION DE LA CONVENTION OPÉRATIONNELLE D'ACTIONS FONCIERES DU 29 MARS 2013.

Le Conseil Municipal, à la majorité (4 abstentions, 1 contre) décide de résilier la convention opérationnelle signée le 29 mars 2013 avec l'EPF considérant le souhait de la Commune d'Erquy de renoncer à actionner les opérations foncières telles que programmées dans la convention initiale précitée.

PARTENARIAT 2017 DE PORTAGE FONCIER AVEC L'EPF POUR LA RÉALISATION D'UNE STRUCTURE DE TOURISME SOCIAL. APPROBATION DE LA CONVENTIONNELLE D'ACTIONS FONCIERES.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne pour procéder aux acquisitions des parcelles répertoriées dans la convention opérationnelle d'actions foncières et s'engage à racheter ou faire racheter par un tiers les parcelles avant le 28 novembre 2020.

INTÉGRATION AU DOMAINE PUBLIC DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTRÉE C 2205 (4.974 m2) SITUÉE DANS LE LOTISSEMENT COMMUNAL DES HOPITAUX RUE DU GRAND LÉJON ET IMPASSE ROSÉDO.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'intégration de la parcelle dans le Domaine Public Communal.

INTÉGRATION AU DOMAINE PUBLIC DES PARCELLES COMMUNALES CADASTRÉES C 1331 (4 m2) ET C 1298 (588 m2) SITUÉES AUX ABORDS DU LOTISSEMENT DES HOPITAUX-RUE DES HOPITAUX.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'intégration des parcelles dans le Domaine Public Communal.

EXTENSION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE BASSE TENSION POUR LE POSTE DE REFOULEMENT DES EAUX PLUVIALES BOULEVARD DE LA MER.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'extension du réseau basse tension pour la desserte en électricité « tarif jaune » du poste de refoulement des eaux pluviales Boulevard de la mer et le versement d'une participation d'équipement d'un montant de 4.992,00 € au Syndicat Départemental d'Energie SDE 22, maître d'ouvrage de travaux.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018. INSCRIPTIONS CONSERVATOIRES AU BUDGET GÉNÉRAL. DÉCISION CONSERVATOIRE DANS L'ATTENTE DU BUDGET DÉFINITIF. ABONDEMENT DE L'OPÉRATION 1.02 (RESEAUX DIVERS) A 279.078 EUROS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à honorer les engagements de dépenses préalablement souscrits par la collectivité ou susceptibles d'être souscrits en décision d'opportunité pendant la période intercalaire qui précède l'adoption du Budget Primitif 2018.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 DU BUDGET GÉNÉRAL COMMUNAL. DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N° 2017-2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la Décision Modificative comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 46.002 €

- Dépenses imprévues : 93.998 € (cumul : 16.843 €)
- Charges de personnel extérieur : + 33.000 € (cumul : 79.000 €)
- Titulaires (dont réaffectations): + 56.700 € (cumul: 1.276.197 €)
- Non Titulaires Temporaires: + 39.500 € (cumul: 348.200 €)
- Cotisations URSSAF Rappel: 10.800 € (cumul: 318.000 €)

Recettes de fonctionnement : 46.002 €

- Résultat d'Exploitation reporté : + 2 € (cumul : 1.065.625 €)
- Atténuations de charges : + 46.000 € (cumul : 186.937 €)

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 DU BUDGET GÉNÉRAL COMMUNAL. AUTORISATION DE RÉALISATION DE L'OPÉRATION DE RÉGULARISATION INSCRITE AU CHAPITRE 041 DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 169.092,95 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation effective des écritures prévisionnelles afin de procéder à une opération de régularisation des actifs communaux.

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE TECHNIQUE N°2017-2B. AJUSTEMENT MARGINAL DE 300 € A L'OPÉRATION 109.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la Décision Modificative comme suit :

- Dépenses imprévues : 300 € (cumul : 37.700 €).
- Salle omnisports et divers : + 300 € (cumul : 116.108 €).

ACTUALISATION DU LINÉAIRE DE LA VOIRIE PUBLIQUE COMMUNALE. RECENSEMENT 2017 AU SENS DE LA DGF: 98 km 953 (EXCLUSION DES CHEMINS RURAUX)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le recensement 2017 de la voirie publique.

ADMISSION EN NON VALEUR. BUDGET GÉNÉRAL. ÉTAT 2017-5 DES PRODUITS IRRÉCOUVRABLES.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve une admission en non-valeur d'un montant de 891,57 € (frais d'ALSH et garderie).

ADMISSION EN NON VALEUR. BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE CENTRALE. ETAT 2017-6 DES PRODUITS IRRÉCOUVRABLES.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve une admission en non-valeur d'un montant de 892,87 € (repas de cantine).

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 DU BUDGET DE LA CUISINE CENTRALE. DÉCISIONS MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE TECHNIQUE N° 2017-1. TRANSPOSITION DE L'ADMISSION EN NON VALEUR.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la Décision modificative comme suit :

- Alimentation: -500 € (cumul: 161.000 €).
- Admission en Non-Valeur : + 500 € (cumul : 2.000 €).

CONVENTION DE STÉRILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS AVEC LA FONDATION 30 MISSIONS D'AMIS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention cadre de stérilisation.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS 2017-2. CRÉATION NETTE DE 0,20 ETP SUR L'ENSEMBLES DES EFFECTIFS. 3 MOUVEMENTS INTERNE (REMPLACEMENT, CONCOURS, EXAMEN PRO).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs.

RÉORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE 2018-2019. DÉROGATION AU CADRE LÉGAL DE LA SEMAINE SCOLAIRE DE 4,5 JOURS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une dérogation au cadre général de la semaine scolaire de 4,5 jours auprès du directeur académique, pour la mise en place de nouveaux rythmes scolaires dès la rentrée 2018-2019 établis sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours, les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

OUVERTURE DES DONNÉES PUBLIQUES DE LA COMMUNE. ADHÉSION A DATA.INFOLOCALE.FR (GROUPE OUEST-FRANCE)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner le service identité data.infolocale.fr comme service pilote chargé d'organiser la collecte, la qualification et la diffusion des informations susceptibles de réutilisation par le public.

PAIEMENT ET REMBOURSEMENT DE FRAIS RÉELS POUR FRAIS DE SÉJOUR ET DE TRANSPORT IMPUTABLES AUX MISSIONS ET FORMATIONS EXERCÉES OU DISPENSÉES A L'EXTÉRIEUR. ÉLUE CONCERNÉE : GUERVILLY CHRISTIANE, MAIRE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de rembourser Mme le Maire des frais occasionnés lors de sa visite au salon nautique pour une rencontre en vue d'une étape du Tour de France à la Voile en 2020.
